

VIABILITE HIVERNALE : REDUIRE LES EPANDAGES DE SEL

Une démarche de la Ville d'Annemasse dans le cadre de son programme Agenda 21

Présentation par Yann Oremus, chargé de mission Développement Durable

Dans le cadre de de son programme d'actions Agenda 21, la Ville d'Annemasse a pris en 2008 l'engagement d'une réduction significative du salage de l'espace public : l'impact sur l'environnement des "fondants routiers", et en particulier du sel, est une préoccupation relativement récente mais croissante, dont les conséquences sont encore mal mesurées mais identifiées sur les eaux, les sols et la flore.

D'autres collectivités ont pris ce genre d'initiatives ou s'y intéressent, mais de telles démarches nécessitent un niveau d'information, une adhésion voire une mobilisation des citoyens qu'une commune isolée peut difficilement soutenir : les épisodes neigeux, avec ou sans salage, perturbent les conditions de circulation en ville, et la pression sociale (et médiatique) pour utiliser "tous les moyens" pour un retour le plus rapide possible à une qualité de circulabilité "normale" est forte.

Les élus doivent pouvoir appuyer leurs choix techniques et leurs stratégies de communication sur des données objectives précises, un message porté par un groupe de collectivités identifiées comme "exemplaires" et relayé par des organismes reconnus (associations de collectivités, services de l'état, agences de l'eau, associations de protection de l'environnement...). Ces éléments faisaient jusqu'à présent défaut ou ne semblaient en tous cas pas suffisamment "visibles".

C'est dans ce contexte, et après un hiver 2009/2010 qui a mis en difficulté élus et techniciens, que la Ville d'Annemasse a souhaité organiser un séminaire sur la question des pratiques durables en matière de viabilité hivernale, et en particulier sur le salage. Cette manifestation a réuni le 1er octobre 2010 des élus, des techniciens de la route, des scientifiques mais aussi quelques habitants au titre des Conseils Consultatifs, afin de dresser un état de l'art des connaissances et des pratiques actuelles en matière de viabilité hivernale, d'ébaucher les démarches nouvelles à envisager pour mieux évaluer l'impact du salage, expérimenter de nouveaux usages et valoriser ces engagements aux yeux de l'opinion publique.

Avec plus de 180 participants, 70 collectivités représentées, une reprise dans la presse locale mais aussi nationale (Le Monde, la Gazette des Communes, Le Moniteur...) le succès de cette manifestation a largement dépassé les objectifs initiaux.

Le Séminaire du 1er octobre 2010

Les intervenants, notamment M. Jean Livet, consultant spécialisé, et le CETE de l'Est, ont rappelé que, alors que le déneigement des routes est une pratique ancestrale, le salage est relativement récent : ce n'est qu'à partir des jeux olympiques de Grenoble, en 1968, que cet usage s'est développé. Il s'est rapidement accru pour atteindre en 2010 plus de 2 millions de tonnes épandues sur l'ensemble du territoire national. En cause une demande grandissante de mobilité des personnes et des marchandises et le salage souvent considéré comme une réponse « de facilité » pour montrer que les pouvoirs publics agissent, même quand la pertinence technique n'est pas certaine (l'efficacité du salage dépend notamment des conditions météorologiques).

Ces tonnes de sel se retrouvent dans les rivières, les lacs, les nappes phréatiques, une partie étant « stockée » dans les sols et les végétaux. La CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman) a montré une multiplication par 3 de la salinité du lac Léman en une quarantaine d'années, restant encore sans danger immédiat pour la faune et la flore locale mais nécessitant néanmoins une vigilance. Les Eaux d'Evian sont également mobilisées, pour la protection de leur ressource, au côté des communes de leur zone de captage. L'impact sur la flore est aussi un problème identifié.

Les retours d'expérience d'Annemasse, de Megève et de la Communauté de communes Faucigny-Glières ont illustré différentes façons d'aborder la réduction du salage et vont permettre à chacun de s'inspirer des outils et des bonnes idées développées par ses voisins.

Un engagement important a été pris par ces collectivités ainsi que les villes d'Annecy, de Thonon-les-Bains et l'association des Maires de Haute-Savoie, formalisant une prise de conscience collective et la nécessité d'agir pour mettre en œuvre des mesures de réduction des épandages de sel, partager stratégies et retours d'expérience et sensibiliser les habitants et usagers des territoires.

L'objectif reste d'offrir des conditions de circulation aussi bonnes que possible sur les axes essentiels à la vie économique et sociale de nos villes, y compris les espaces piétons, donc de maintenir des moyens de déneigement importants, mais d'accepter que certaines rues restent blanches un peu plus longtemps que les autres car elles seront « raclées » mais ne subiront pas de salage.

Une page internet dédiée a été créée sur le site internet de la Ville :

<http://www.ville-annemasse.fr/Cadre-de-vie/Environnement/Viabilite-hivernale-durable>

<http://www.ville-annemasse.fr/Cadre-de-vie/Plan-de-Viabilite-Hivernale/Un-engagement-pour-une-viabilite-hivernale-durable>

La saisons 2010/2011

Suite au séminaire, les équipes techniques et les élus ont retravaillé sur le plan de déneigement de la Ville, et la décision de ne saler que 50% du linéaire de voirie annemassien a été consolidée.

Un dépliant explicitant la démarche et proposant une cartographie des voies « déneigées mais non salées » a été édité et diffusé à la population via le journal municipal et une mise à disposition sur les présentoirs de la villes.

Une affiche a également été imprimée sur support métallique, mise en place en entrées de ville de façon à informer les automobilistes en transit de la démarche engagée sur la ville (et donc qu'il est « normal », suite à des épisodes neigeux, que certaines rues d'Annemasse restent blanches).

